

## NOTE SYNTHETIQUE

### BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

**Ce débat s'est tenu lors de la réunion du Conseil Communautaire du 5 mars 2026 à Valréas.**

**Le rapport d'orientation budgétaire, comme la présente note, sont consultables sur le site internet de la CCEPPG.**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : *annualité, équilibre, unité, universalité et spécialité*. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et être transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

#### 1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS & ELEMENTS DE CONTEXTE

Les données synthétiques sur la situation financière de notre EPCI comprennent les ratios suivants :

Ratios	2025	2026
1/Dépenses réelles de fonctionnement/Population	678.57	665.68
2/Produits des impôts directs/Population	139.82	140.52
3/ Recettes réelles de fonctionnement/Population	692.71	676.07
4/ Dépenses d'équipement brut /Population	182.42	145.50
5/ En cours de la dette nette/Population*	162.63	147.21
6/ Dotation Globale de Fonctionnement / Population	63.13	<b>64.65</b>
7/Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	11.90%	13.23%
8/Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100.72%	101.01%
9/ Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	26.33%	21.84%
10/Encours de la dette/ Recettes de fonctionnement*	23.73%	21.77%

\*CRD Emprunt électrification déduit

#### 2- BUDGET PRINCIPAL DE LA CCEPPG

BP 2026	Fonctionnement (K€)	Investissement (K€)	Total (K€)
Dépenses réelles	15 424	4 981*	20 405
Dépenses ordre	2 074	588	2 662
<b>Total dépenses</b>	<b>17 498</b>	<b>5 569</b>	<b>23 067</b>
Recettes réelles	16 910*	3 495	20 405
Recettes ordre	588	2 074	2 662
<b>Total recettes</b>	<b>17 498</b>	<b>5 569</b>	<b>23 067</b>

\*Résultat N-1 compris

Le budget primitif 2026 répond aux spécificités de la nomenclature M57 qui ont été exposées notamment dans le règlement budgétaire et financier approuvé le 8 avril 2026 et a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 5 mars 2026.

**Le Budget Primitif a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, dans un contexte national compliqué, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, et de mobiliser les subventions auprès d'autres organismes ou collectivités chaque fois que possible.**

Toutefois un contexte instable et les évolutions imposées aux collectivités, au niveau de la gestion des déchets ménagers et assimilés (hausse du coût de traitement, TGAP, biodéchets, ..), de la prévention des risques sur les divers bassins versants (Lez, Berre, Lauzon), nécessité d'auto assurance pour certains biens, hausse des coûts notamment de l'énergie, conduisent, encore aujourd'hui dans un souci de précaution, la collectivité à inscrire une provision (250K€) et une prévision d'imprévus répartis en fonctionnement. Les efforts de gestion permettent ainsi de dégager un autofinancement pour la réalisation de nouveaux projets d'investissement structurants, tels que l'aménagement des 1300 m<sup>2</sup> restants à l'espace Germain Aubert, la création d'une déchèterie nouvelle génération et d'une déchèterie professionnelle et l'extension de la ZA de la Grèze.

Côté fiscalité depuis 2024, existence d'un taux de TEOM unifié sur l'ensemble du territoire (11 % en 2025). La taxe GEMAPI, est maintenue à l'identique depuis 2021 soit 230K€. Le produit de ces deux impositions est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de ces deux compétences.

**A noter que le coût réel d'exécution de ces deux services peut être supérieur au montant de fiscalité appelée ; le delta étant alors pris sur le budget général :**

- 132 K€ prévisionnel 2026 pour le développement durable avec une TEOM diminuée à 10.80%
- 425 K€ prévisionnel 2026 pour GEMAPI

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant les marchés de prestations de service, le versement des salaires des agents de la CCEPPG et les charges courantes, notamment les subventions aux associations et contributions aux organismes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et développer l'attractivité et le potentiel de notre territoire.

Sur la base du travail des différentes commissions et après arbitrages du Bureau Exécutif, le Budget Primitif a été établi. **Ce dernier reprend les résultats arrêtés au Compte Administratif 2025, présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 5 mars dernier.**

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget primitif 2026 a été établi, compte tenu du contexte national avec la promulgation tardive de la Loi de Finances pour 2026, de manière prudentielle en fonction des éléments en notre possession. Ainsi au niveau des recettes, dans l'attente de notifications officielles pour certaines, elles ont été estimées au regard des exécutions antérieures ou mesures connues.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

### Pour notre collectivité :

Les principales ressources de notre EPCI (pour rappel) :

- La fiscalité locale comprenant la CFE, les Taxes Foncières et Taxe d'Habitation additionnelle ainsi que la TEOM, Taxe de séjour et GEMAPI ;

- Les dotations versées par l'Etat (DGF, compensation exonération, Fraction de TVA en remplacement de la TH et de la CVAE, ...);
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (ALSH Boite à malices et Grillon, Crèche le Bac à sable, accès professionnel des déchèteries, vente de composteurs, ....);
- Les subventions ou participations versées au regard de projets spécifiques (Conseils Départemental ou Régional, prestataires sociaux, .....).

Ainsi, au regard des recettes réelles de fonctionnement attendues, la fiscalité locale totale représente **49.10%**. Les recettes notifiées par l'Etat représentent environ **44.04 (état 1259 + DGF)**.

Par ailleurs, notre EPCI rentabilise les espaces dont il est propriétaire, il encaisse donc des loyers et redevances sur l'Espace Germain Aubert, tènement foncier industriel. L'évolution de la recette, s'explique par l'évolution annuelle des loyers et l'arrivée de nouvelles entreprises sur le site. **Pour 2026, la prévision est de 403K€.**

**Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 17 498K€ dont 15 665K€ d'opérations réelles, 588K€ d'opérations d'ordre et un excédent reporté de 1 245K€.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les prestations de services, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation de fluide des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les attributions de compensation versées aux collectivités du territoire, les subventions versées aux associations et autres organismes ou les intérêts des emprunts. Hors imprévus, les salaires représentent **11.66 %** des dépenses de fonctionnement de la collectivité, les atténuations de produits fiscaux (FNGIR, FPIC, attributions de compensation, ...) **35.26%**, les subventions aux organismes et associations du territoire **5.66%**.

**Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 17 498K€ dont 15 424K€ d'opérations réelles et 2 074K€ d'opérations d'ordre.** A noter que les crédits non utilisés ou figurant au titre d'imprévus, deviennent « *caduques automatiquement à la fin de l'exercice lorsqu'ils n'ont pas été engagés* ».

Pour finir, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCEPPG à financer elle-même ses projets d'investissement.

b) Les dépenses et recettes de la section sont les suivantes :

BUDGET PREVISIONNEL – FONCTIONNEMENT

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Fiscalité locale (TF, CFE, TEOM, GEMAPI)	7 691 348.00 €	Reversement de fiscalité (Attributions de compensation, TA à la taxe de séjour, FPIC, FNGIR)	6 169 320.00 €
Impôts et taxes autres que la fiscalité locale (fraction TVA compensation TH/TFB &CVAE)	4 271 898.00 €	Dépenses courantes	4 808 286.15 €
Dotations et participations	2 416 000.00 €	Dépenses de personnel	2 039 945.00 €
Recettes des services	855 433.00 €	Autres dépenses de gestion courante	1 921 868.00 €
Autres recettes de gestion courante	413 078.60 €	Dépenses financières	82 450.00 €
Recettes financières	11 344.00 €	Dépenses spécifiques	152 500.00 €
Recettes spécifiques	1 503.26 €	Dotations aux provisions	250 000.00 €
Autres recettes	4 500.00 €		
<b>Total recettes réelles</b>	<b>15 665 104.86 €</b>	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>15 424 369.15 €</b>
Amortissement Produits (écritures d'ordre entre section)	587 668.00 €	Charges d'amortissement (écritures d'ordre entre sections)	1 276 223.99 €
Excédent brut reporté	1 245 232.14 €	Virement à la section d'investissement	797 411.86 €
<b>Total Général</b>	<b>17 498 005.00 €</b>	<b>Total Général</b>	<b>17 498 005.00 €</b>



## Commentaires & précisions sur le tableau – Recettes :

Impôts & taxes : Il s'agit de la fraction de TVA notifiée à la collectivité au titre de la compensation de la TH (3 354K€ pour 2026) et celle attribuée en compensation de la CVAE (918K€ pour 2026) soit au total (4 275K€). Notification prévisionnelle en légère baisse par rapport aux encaissements 2025 (4 279K€).

Fiscalité Locale : Au regard du CA 2025, les notifications des bases prévisionnelles des taxes directes locales et TEOM, prévoient une hausse moyenne d'environ +1.15 %, à l'exception des bases de taxe d'habitation additionnelle qui elles, baissent de -1.75%.

Par ailleurs des mesures de la Loi de Finances pour 2026 promulguée tardivement (le 20/02/2026) ont également un impact sur la fiscalité locale ; certaines mesures fiscales n'étant pas à ce jour intégrées en totalité dans l'état transmis par la DGFIP (baisse des compensations sur l'abattement de 50% sur les locaux industriels (-19%)).

Le produit des taxes directes locales attendu en 2026, à taux constant représente une hausse totale de 0.15%. Au regard de ce qui précède, du contexte national et de la volonté de maîtrise de la pression fiscale, il sera proposé de maintenir les taux 2026 à l'identique de 2025.

	Bases 2026	Taux 2026	K€
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	5 171 000	<b>26.75%</b>	1 383
<b>Taxe Foncier (bâti) additionnelle</b>	35 689 000	<b>0.464 %</b>	166
<b>Taxe Foncier (non bâti) additionnelle</b>	1 746 000	<b>3.46%</b>	60
<b>Taxe d'Habitation additionnelle</b>	8 796 000	<b>8.47%</b>	745
<b>TOTAL FISCALITE DE TAUX</b>			2 354

**Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 2 354K€ dont 971K€ concerne les ménages.**

Concernant la TEOM, depuis 2024, un taux harmonisé s'applique sur le territoire, fixé à 11,70% en 2024 puis baissé à 11% en 2025, le taux de TEOM 2026 proposé est de **10.80%**.

Par ailleurs et pour rappel, la taxe GEMAPI, mise en œuvre en 2021, concerne les trois bassins versants existants sur le territoire de la CCEPPG : le Lez, La Berre et la Vence ainsi que le Lauzon. La couverture de la charge de cette compétence, par la taxe GEMAPI, reste inchangée depuis, soit 230K€ représentant 9,93€/par habitant, contribution stable. Ce montant sera réparti par les services de la DGFIP sur les feuilles d'imposition de l'ensemble des contribuables.

**Il est rappelé que le produit de ces deux impositions (TEOM & GEMAPI) est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement de ces compétences.**

La taxe de séjour encaissée auprès des vacanciers en 2025 s'est élevée à 376K€. Au regard du contexte, la prévision 2026 est portée à hauteur de 391K€.

**Enfin, la fiscalité locale non affectée à une compétence conservée par notre collectivité, est estimée pour 2026 à 7 528 K€, elle est restituée à hauteur de 83% soit aux Communes du territoire au travers des attributions de compensation, soit à des fonds de péréquation (FPIC / FNGIR), mécanismes de redistribution horizontale des ressources.**

Dotations et participations : Ce poste concerne principalement la DGF, inscrite à hauteur de 1 498K€ pour 2026. Les participations estimées concernent notamment la participation de la Convention Territoriale Globalisée (CTG) estimée à 348K€, ainsi que les subventions ou participations attribuées 153K€ (prise en charge du poste de Conseiller Numérique et agent biodéchets/agent de tri, solde subvention campus connecté, ...). Figurent également à ce poste les compensations versées par l'Etat au titre d'exonérations de fiscalité (CET, TF) pour 417K€.

Recettes des services : Principalement le pôle Développement Durable (606K€) ventilées entre redevance spéciale, accès déchèteries, soutien au tri des déchets et vente de composteurs, ce chapitre concerne également la participation des familles aux ALSH BAM et Grillon ainsi qu'à la crèche le Bac à Sable (91K€), remboursement de frais par les budgets annexes et autres structures (30K€) ainsi que la facturation du service ADS (75K€).

Autres recettes de gestion courante : Sont inscrits à ce poste, les loyers et les charges encaissés sur le Site Germain Aubert (400K€). Le montant des recettes attendues est supérieur à l'annuité des emprunts liés aux travaux et acquisition de ce site (231K€).

Recettes financières : Prise en charge des annuités (intérêts) des emprunts d'électrification par d'autres structures.

Recettes spécifiques : Principalement remboursement des assurances lors de sinistres ou annulation d'écritures sur exercices antérieurs.

Autres Recettes : Figurent à ce chapitre la prise en charge, par l'assurance statutaire, des arrêts maladie ou maternité des agents.

Produits écritures d'ordre : Ecritures comptables qui ont pour but d'amortir les subventions obtenues pour la réalisation d'investissement, sur la même durée que le bien financé (164K€). Y figurent également les écritures de neutralisation des attributions de compensation attribuées en investissement (142K€), ainsi que celles en lien avec l'amortissement des subventions d'équipement versées (Haut Débit, travaux berges, associations petite enfance, ...) (282K€).

#### **Commentaires & précisions sur le tableau – Dépenses :**

On constate une augmentation de 3.64% des dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations aux provisions et imprévus) par rapport au compte administratif de 2025, augmentation liée, notamment, à la révision des prix du coût de collecte des OM et du traitement des déchets (+3.5%), à l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), aux recrutements envisagés.

Reversement de fiscalité : Cela concerne principalement le reversement aux communes du territoire, par le biais d'une attribution de compensation, de la fiscalité perçue (5 766K€), le reversement de la taxe additionnelle perçue sur la taxe de séjour aux Conseils Départementaux de la Drôme et du Vaucluse (39K€), ainsi que les contributions de la collectivité au FNGIR (247K€) et au FPIC (estimation à hauteur de 110K€).

Dépenses courantes : En dehors des consommations d'eau, d'électricité, téléphone, cela concerne également l'entretien des bâtiments, terrains et équipements de la collectivité, les frais bancaires liés à l'utilisation par les usagers des nouveaux moyens de paiements (tipi, ...) Figurent également les contributions à divers organismes (PAYS, Missions Locales, Vaucluse Provence Attractivité ...) pour 59K€.

Le poste le plus important concerne les prestations liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers & assimilés (3 217K€), hors charges générales (eau, téléphone, entretien, cotisation, ...)

Les principaux postes de dépenses **en baisse** (comparaison avec le CA 2025 et hors changement d'imputation) sont :

- Les charges financières (intérêts des emprunts - 1 emprunt arrive à terme en avril)
- Les subventions de fonctionnement aux entreprises avec l'aide exceptionnelle économique versée en 2025 non reconduite en 2026

Les principaux postes de dépenses **en hausse** (comparaison avec le CA 2025) sont :

- Frais d'études – Mission inscrite pour une étude sur le passage éventuel en régie de la collecte des déchets ménagers et assimilés et le financement du service (40€).
- Carburant
- Frais de nettoyage des locaux – nouveau prestataire
- Actions réalisées dans le cadre d'actions PCAET et mobilités (covoiturage, actions de sensibilisation.....)
- Subventions aux associations (ALSH, crèches, OT)

Dépenses de personnel : Retracent les rémunérations, les charges sociales et patronales des agents employes par la collectivité. La hausse constatée (+12.17% par rapport au CA 2025) s'explique notamment par la création d'un emploi d'agent valoriste.

Par ailleurs figurent sur ce poste les éventuels remplacements pour maladie ou de renfort, pour la période estivale, sur les déchèteries, de même que les revalorisations du régime indemnitaire et le Glissement-Vieillesse-Technicité (+8K€) et la hausse de la cotisation CNRACL (+30K€). Figurent également, le coût de la mise à disposition de personnel par les communes du territoire pour les ALSH (50K€).

Autres dépenses de gestion courante : Ce chapitre augmente globalement au regard du CA 2025 de 7.64%. Outre les charges relatives aux redevances & brevets pour logiciels (SIG, RADS, GED et certificats électroniques) et aux indemnités des élus, figurent à ce poste les contributions obligatoires notamment au SMBVL et au Syndicat de la Berre, ainsi que les subventions à l'Office de Tourisme Intercommunal et aux associations du secteur social. Est également imputée sur ce poste, l'admission de créances en non-valeur (sur proposition du Service de Gestion Comptable). Il est rappelé que l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers communautaires, prévu par la Loi n°2019-1461 du 21 Décembre 2019 (article L.5211-12-1 du CGCT) a été communiqué lors du vote du Compte Administratif, le 5 mars 2026.

Dépenses financières : Concerne le remboursement des intérêts des emprunts pour 82K€, dont 12K€ sont pris en charge par d'autres structures ou collectivités du fait de la restitution aux communes de la compétence Electrification. Il est rappelé que les annuités d'emprunts contractés pour le volet économique sont compensées par les loyers encaissés et que l'emprunt souscrit en 2011 pour l'acquisition TIRA Class prend fin ce mois-ci.

Dépenses spécifiques : Porte principalement sur les annulations de titres sur exercices antérieurs, notifiées par la Trésorerie.

Dotations aux provisions : Par mesure de précautions, 250K€ sont prévus en 2026 au titre des provisions ; pour la couverture des risques locatifs (40K€) mais également pour l'auto-assurance notamment au regard des PAV ; le mobilier urbain n'étant pas pris en garanti (50K€) et 160K€ de dépenses imprévues.

Au titre des opérations dites d'ordre, il s'agit des amortissements des immobilisations réalisées par la collectivité.

Enfin, le virement en investissement est prévu à hauteur de 797K€ pour compléter le financement des investissements.

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe, pour rappel :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatiques, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

**Seules les nouvelles propositions sont soumises au vote ; les crédits figurant en restes à réaliser ayant déjà été approuvés.**



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (hors restes à réaliser 2025)

## BUDGET PREVISIONNEL – INVESTISSEMENT 2026 (Hors RAR)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	1 168 907.63 €	Solde d'investissement reporté	
Remboursement d'emprunts	391 697.00€	Immobilisations financières (dont prêt COVID19)	5 002.89 €
Caution-Restitution	1 218.89 €	Caution-Encaissement	0 €
Subvention d'équipement	306 711.00 €	Virement de la section de fonctionnement	797 411.86 €
Attribution de compensation	141 830.00 €	FCTVA	
Autres travaux	113 661.00 €	Mise en réserves	2 409 530.26 €
Autres dépenses		Subventions	73 590.00€
		Emprunts	
		Autres produits financiers	41 181.00 €
<b>Programme de travaux</b>	<b>1 776 531.48 €</b>	<b>Financement</b>	
<b>dont</b>			
Pôle Petite Enfance	881 302.00€	Subventions/FCTVA	
SIG	9 179.48 €		
Bornes interactives Tourisme	60 000.00€		
Réaménagement ZA Grèze	180 000.00€		
Aménagement 1300m <sup>2</sup>	162 000.00 €		
Travaux berges	200 000.00 €		
Développement aire covoiturage	10 000.00 €		
Déchèterie nouvelle génération	200 000.00 €		
Vidéoprotection	44 050.00 €		
Déchèterie professionnelle	30 000.00 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	587 668 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 276 223.99 €
<b>Total nouvelles inscriptions 2026</b>	<b>4 531 225.00 €</b>	<b>Total nouvelles inscriptions 2026</b>	<b>4 602 940.00 €</b>

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants, étant précisé qu'il s'agit pour beaucoup de complément d'inscription pour des projets en cours de réalisation ou projetés sur 2026 (hors restes à réaliser 2025) :

- Pôle Aménagement du territoire :
  - SIG : continuité de la mise en œuvre (PLU) et intégration de couches supplémentaires (réseaux) 10K€,
  - Travaux de sécurisation des Berges du Lez- Complément 200K€ (travaux urgence pont Lez Taulignan/Valréas, protection ruissellement),
  - Actions mobilités : Aires de covoiturage – signalétique (10K€),
- Pôle Développement Economique / Tourisme :
  - Réfection énergétique (changement luminaires, fenêtres) des bureaux de la CCEPPG (126K€)
  - Zones d'activités de la Grèze – Acquisition de terrains, étude, travaux (192K€)
  - Installations de bornes numériques (préconisation du SADI) complément d'inscription pour 60K€.
  - Aménagement des 1300m<sup>2</sup> restants Espace Germain Aubert : 162K€
- Pôle Développement Durable :
  - Création d'une déchèteries « nouvelles génération » (nouveaux matériaux, ...) 200K€,
  - Création déchèterie professionnelle (étude) : 30K€
  - Déchèteries – Vidéoprotection : 44K€
- Pôle Enfance Jeunesse Solidarité :
  - Structure d'accueil de la crèche et du relais petite enfance Valréas – Complément d'inscription 881K€.

- Crèche le Bac à Sable – Visan – changement luminaires et aménagement
- Subventions d'équipement Crèches les P'tits bouts, Pomme d'api 1K€,
- Equipements informatiques (logiciel) et mobiliers (12K€)

c) Financements des investissements prévus

Le régime du versement du FCTVA des EPCI a été modifié par la loi de Finances 2026. Ainsi, à compter de l'exercice budgétaire 2026, le versement des attributions de FCTVA sera effectué l'année suivante et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané»). En 2026, nous percevons que les reliquats des dépenses de 2025.

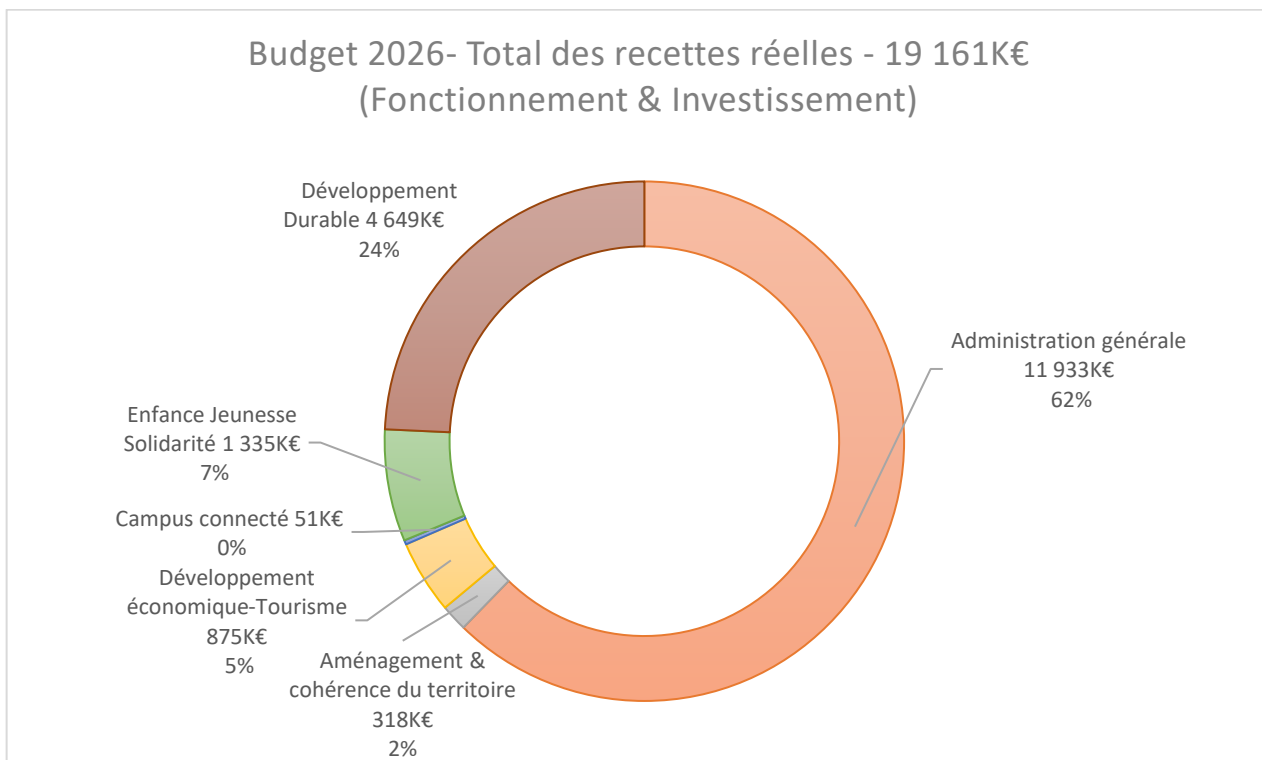
En dehors des amortissements et du virement de la section de fonctionnement, le financement des investissements est réalisé par :

- Affectation du résultat en réserve à hauteur de 2 409K€,
- Subvention des Conseils Départementaux et Régionaux et autres organismes à hauteur de 768K€. Ces subventions sont notifiées et portent notamment sur le secteur de l'enfance (construction structure multi-accueil).

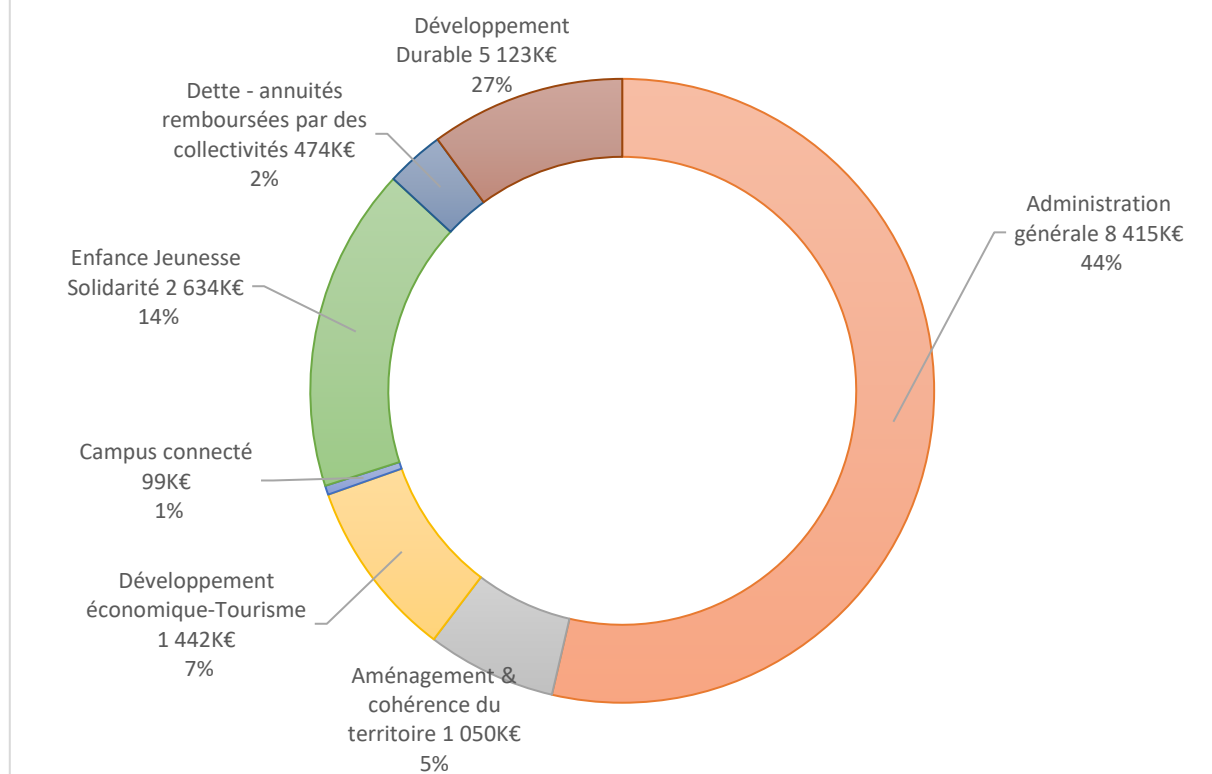
Il est rappelé qu'à ces inscriptions viendront se rajouter les restes à réaliser de 2025, qui s'élèvent respectivement à 1 038K€ en dépenses et 966K€ en recettes.

Le montant total du budget primitif 2026 en investissement s'équilibre à 5 569K€.

En résumé les graphiques ci-dessous, présentent la répartition par pôles des dépenses & recettes réelles (investissement et fonctionnement) hors reprise des résultats N-1 :



## Budget 2026- Total des dépenses réelles - (Fonctionnement & Investissement)



### III. Etat de la dette – Annuités 2026

Ci-dessous détail des emprunts contractés directement par la collectivité avec outre l'annuité 2026, la répartition par pôle de compétences.

LIBELLE	FINANCEURS	TAUX	Durée	Périodicité	DATE		MONTANT EMPRUNT	CRD AU 01/01/2026	Annuités 2026	VENTILATION	
					DEBUT	FIN					
Acquisition Bâtiment Tiro Class	CA ALPES PROVENCE	3,24%	15 ans	Trimestrielle	2011	2026	1 717 061,00 €	71 621,32 €	72 492,72 €	Tiro Class	Développement économique
Cité du végétal (73,34%)								1 149 819,52 €	144 442,66 €	Cité du végétal	Développement économique
Programme Electrification (26,66%)	CE PAC	2,83%	20 ans	Trimestrielle	2015	2034	3 000 000,00 €	417 973,66 €	52 506,70 €	Electrification	Electrification
Haut Débit 26 (62,50%)								855 734,53 €	72 807,28 €	Haut Débit 26	Développement économique
Haut Débit 84 (25%)								342 293,81 €	29 122,91 €	Haut Débit 84	Développement économique
Site G. Aubert - Travaux (12,50%)	CA ALPES PROVENCE	1,55%	20 ans	Trimestrielle	2019	2038	2 000 000,00 €	171 146,91 €	14 561,46 €	Site Aubert	Développement économique
Création PAV Déchets - PRV/BEI	CDC Banque des Territoires	1,76%	15 ans	Trimestrielle	2022	2037	1 000 000,00 €	820 370,22 €	75 935,68 €	PAV	Développement durable
TOTAL							7 717 061 €	3 828 959,97 €	461 869,41 €		

L'emprunt de 2011 pour l'acquisition du bâtiment Tiro Classe se termine en 2026 avec la dernière échéance trimestrielle au mois d'avril. Soit deux annuités en moins à partir de cette année 2026 pour un montant total de 72 492.72 €.

### IV. Budget Annexe Service Assainissement Non Collectif – Budget 2026

#### a) Généralités

Ce budget annexe est relatif au service d'assainissement non collectif. Ce service est notamment chargé du contrôle des installations du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Au niveau de la section d'investissement, le report en excédent d'investissement 2025 ressort à 11K€. Il n'est pas prévu, à ce jour, de nouvel investissement.

La réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la CCEPPG a été confiée à un prestataire, dans le cadre d'un marché public de prestations de services conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026, pour une durée de 24 mois, reconductible deux fois par période de douze mois.

Concernant notamment le parcours « conception et exécution de travaux », le montant des redevances perçues auprès des usagers ne couvre pas le coût du service facturé par le prestataire. Or, l'année 2026 devrait connaître un accroissement du nombre de dossiers de conception en raison d'une part, du suivi mis en œuvre dans le cadre des ventes immobilières qui supposent une mise en conformité dans l'année qui suit l'acquisition et, d'autre part, des prescriptions de l'ARS dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection et l'instauration des servitudes afférentes au captage de Montplaisir à Valréas.

Ainsi, une modification des tarifs est applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026 afin de garantir l'équilibre du budget annexe du SPANC.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais du prestataire de service chargé des contrôles (facturation à l'acte réalisé) (20K€), la maintenance du logiciel dédié à cette compétence (2K€), la valorisation de salaire des agents en charge du service et de la comptabilité (9K€).

**La section de fonctionnement 2026 s'équilibre à hauteur de 34K€.**

b) Les principales dépenses et recettes des deux sections sont les suivantes :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	23 255 €	Impôts et taxes	
Dépenses de personnel	8 650 €	Dotations et participations	
Autres dépenses de gestion courante	2 400 €	Recettes des services	33 473 €
Dépenses financières		Autres recettes de gestion courante	
Dépenses exceptionnelles		Recettes financières	
Dotations aux provisions	45 €	Recettes exceptionnelles	
		Autres recettes	
		Emprunts	
		Autres produits financiers	45.51 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>34 350 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>33 818.51 €</b>
Charges (écriture d'ordre entre sections)		Produits (écriture d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement		Excédent brut reporté	831.49 €
Résultat reporté			
<b>Total Général</b>	<b>34 350 €</b>	<b>Total Général</b>	<b>34 350 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Subventions	
Remboursements d'emprunts		Emprunts	
Autres dépenses	10 968.36 €	Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>10 968.36 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>0 €</b>
Charges (écriture d'ordre entre sections)		Produits (écriture d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement		Excédent brut reporté	10 968.36€
Résultat reporté			
<b>Total Général</b>	<b>10 968.36 €</b>	<b>Total Général</b>	<b>10 968.36 €</b>